

Procès-verbal de la séance ordinaire du :

30 novembre 2022 à 20 h 00

Diffusé le 05.12.2022

A tous les membres du Conseil municipal, Maire et Adjoints

Mis en ligne sur : www.riedseltz.fr

ORDRE DU JOUR :

1. DECISIONS

- Gestion du personnel : adhésion au contrat groupe du CDG67 assurance statutaire,
- Finances : taux taxe d'aménagement pour 2024 – non versement à l'EPCi* (annulé suite à amendement).
- Finances : décision modificative n° 02-2022,
- Affaires générales : Hôpital de Wissembourg – motion,
- Affaires générales : animation Jeunesse Pays de Wissembourg : projet de convention de partenariat,
- Affaires générales : Epicerie sociale de Wissembourg : nouvelles modalités de participation financière au 01.01.2023.
- Divers.

Rajouté à l'ordre du jour en début de séance :

- Affaires générales : cession à l'€ symbolique à la COM COM PAYS WISSG d'un terrain communal pour permettre la construction d'une cantine scolaire.
- Affaires générales : rapport annuel 2021 – Eau et Assainissement.

2. INFORMATIONS

- Fête des Aînés,
- Gestion du personnel : projet d'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) : projet de délibération à soumettre au C.T.P* du CDG67*,
- Affaires générales : **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET*)**,
- Divers.

Lieu de séance : Ancienne mairie de Riedseltz – Salle du Conseil.

Séance publique.

Secrétaire de séance : HUBSCH Rachel.

Date de la convocation : 22.11.2022

Nombre de membres en exercice : 15.

Absents excusés : MAIGNE Claude, GRUNER Geoffrey, HRYCENKO Marie, SCHUELLER Rébecca, BEIL Thierry.

Absents non excusés : --

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Tous les autres membres étaient présents, sous la présidence de Mr René RICHERT, Maire.

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Demande de scrutin particulier : --

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 18.10.2022, celui-ci est arrêté à l'unanimité.

1. DECISIONS

DELIBERATION 2022-37

Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG67 à partir du 01.01.2023

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Vu le contrat d'assurance statutaire mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2020, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE d' :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L :**

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,65 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe sur l'ensemble des garanties MO, LMLD, ATMP et Maternité.

- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents non-titulaires :**

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1.45 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3 % du montant de la cotisation.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

DELIBERATION 2022-38

Objet : Décision modificative du budget n° 02-2022

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- Modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

Article 613 : + 9 000 €

FONCTIONNEMENT – Recettes :

Article 7588 : + 9 000 €

DELIBERATION 2022-39

Objet : Motion relative à la situation actuelle du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter

Le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter rencontre depuis plusieurs années des difficultés financières importantes pour établir ses budgets.

Du fait de ces difficultés, les investissements importants prévus (future EHPAD et bloc opératoire) ne peuvent être programmés faute de capacité d'autofinancement.

Face à cette situation, la commission médicale d'Etablissement (CME) a pris une motion qui sera portée à la connaissance de l'ARS.

Il a été proposé aux membres du Conseil municipal de prendre une motion identique.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE d' :

- autoriser le Maire à signer la MOTION relative à la dégradation progressive et importante de la situation financière du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter.

Motion du bureau des maires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg concernant la situation actuelle du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter

Le bureau des maires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg manifeste sa plus grande inquiétude concernant la dégradation progressive et importante de la situation financière du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter.

Cette situation, portée depuis longtemps à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé, est aujourd'hui tellement préoccupante que des projets d'investissements pourtant indispensables et structurants ne peuvent plus être programmés. Il en est ainsi du bloc opératoire et du projet de nouvel EHPAD.

Cette situation affaiblit l'attractivité de l'établissement, pour les patients comme pour les professionnels et met en péril la coopération transfrontalière en ne nous permettant pas d'offrir une perspective suffisamment claire et pérenne.

C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg demandent que l'Agence Régionale de Santé prenne dans les meilleurs délais les arbitrages nécessaires et attendus sur l'évolution de l'offre de soins et du périmètre d'activité du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter.

Les élus demandent également qu'un accompagnement financier soit garanti afin de permettre à l'établissement de mener à bien, et dans un climat serein, les nouvelles orientations arrêtées.

Compte tenu de l'importance de ces enjeux et de la nécessité pour le CHIL de répondre au mieux aux besoins de la population, les élus demandent également que cette motion soit portée à la connaissance de l'ARS, de Madame la Préfète de la Région Grand Est et de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention.

Fait à Wissembourg, le 14/11/2022
Le Président de la CdC du Pays de Wissembourg
SERGE STREPPAZON



DELIBERATION 2022-40

Objet : Animation Jeunesse Pays de Wissembourg

Dans le cadre de la politique du développement culturel dans les villages, la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg et la FDMJC d'Alsace proposent des « spectacles d'été 2023 ».

Ces actions ont pour but de faire vivre le milieu rural et d'amener de la culture dans les villages. Ces événements se dérouleront les samedis et les dimanches des mois de juillet et août 2023 (du 22.07.2023 au 17.08.2023).

Ces manifestations se feront en partenariat entre l'Animation Jeunesse FDMJC et la commune accueillante. **Elles seront ouvertes à tous et totalement gratuites.**

Pour ce faire, un projet de convention de partenariat est en préparation et il est demandé aux communes intéressées de se positionner par rapport à cette action.

DELIBERATION 2022-41

Objet : Epicerie Sociale de Wissembourg – Nouvelles modalités de participations financières des communes au 01.01.2023

L'Epicerie Sociale de Wissembourg envisage l'instauration de nouvelles modalités de participation financières auprès des communes membres au 01.01.2023, pour plus de souplesse.

La COM COM payera une adhésion annuelle pour l'ensemble des communes et refacturera aux communes. A charge pour elles, de financer leur quote-part des paniers (10 %).

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- Donner son accord de principe pour appliquer ces nouvelles modalités.

DELIBERATION 2022-42

Objet : Cession à l'€ symbolique – Terrain communal – Cantine scolaire

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- Donner son accord de principe pour la cession d'un terrain communal à l'€ symbolique à la COM COM du PAYS de WISSG pour permettre la construction d'une cantine scolaire (documents d'arpentage et autres en cours).

Il autorise le Maire à signer tous les documents en résultant.

DELIBERATION 2022-43

Objet : Rapports d'activités 2021 – Eau et Assainissement

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'UNANIMITE :

- Le rapport annuel 2021 eau et assainissement du SIEARR.

2. INFORMATIONS

Points de situation :

- Fête des Aînés : récapitulatif des points importants - Prochaine réunion d'organisation prévue le 21.12.2022 à 19 h – Ancienne mairie. Invitations sous forme de cartes seront distribuées.
- Gestion du personnel : projet d'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S*) soumis au Comité Technique du CDG67.
- Affaires générales : **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET*)** : récapitulatif des travaux communaux entrepris ces dernières années pour transmission à la COM COM (isolation, candélabres led...).
- Projet cantine scolaire : il faudra prévoir fondations spéciales sur piliers et dalle flottante. Début des travaux : 01.04.2023 - Fin des travaux prévue au 15.12.2022 – Mise en service 01.01.2024.

Points soulevés :

- Mr LUTZ : trafic SNCF suite à parution article DNA : 60 % des arrêts seront supprimés. Il n'y aura plus que 2 trains le matin et 2 le soir pour Riedseltz. Situation inacceptable.
- Mr LUTZ : Berges du Hausauerbach : endroits repris, d'autres sont à revoir rapidement car affaissements.
- Mme KOLB : salle polyvalente : montre murale ? Crochets pour torchons cuisine à prévoir, ainsi que dans les toilettes (pour vestes, sacs...).
- Mr LUTZ : salle polyvalente : matériel stocké chez Mme KOLB A. à récupérer. Signalétique routière à prévoir et à rajouter : *Salle polyvalente – Espace Ried.*

ANNEXES

ANNEXE : Liste des actions du PCAET de l'Alsace du Nord



| | |
|---|--|
| AXE 1 - VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE | |
| Orientation 1.1 - Être collectivités exemplaires | |
| | 1.1.1 Analysons, optimisons et programmons l'efficacité énergétique des bâtiments publics |
| | 1.1.2 Rénovons thermiquement les bâtiments publics |
| | 1.1.3 Réalisons des bâtiments publics passifs |
| | 1.1.4 Optimisons l'éclairage public |
| | 1.1.5 Rendons les déplacements de la collectivité plus vertueux |
| Orientation 1.2 - Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti privé | |
| | 1.2.1 Développons le service d'accompagnement à la rénovation énergétique du résidentiel et du tertiaire |
| | 1.2.2 Elargissons le conseil et l'accompagnement de l'éco rénovation du patrimoine bâti |
| | 1.2.3 Soutenons la rénovation énergétique du résidentiel |
| Orientation 1.3 - Se déplacer autrement | |
| | 1.3.1 Elaborons un plan de mobilité |
| * | 1.3.2 Sensibilisons à l'écomobilité et mobilisons les acteurs du territoire |
| | 1.3.3 Offrons des services d'écomobilité solidaire |
| | 1.3.4 (Ré)aménageons les pôles d'échanges multimodaux |
| | 1.3.5 Développons la pratique du vélo (infrastructures et services) |
| | 1.3.6 Développons le réseau de bus urbain et interurbain Ritmo à l'échelle de la CAH |
| * | 1.3.7 Confortons la liaison ferroviaire Strasbourg - Haguenau - Wissembourg |
| * | 1.3.8 Etudions la faisabilité d'un concept de mobilité multimodal pour l'Eurodistrict PAMINA |
| | 1.3.9 Réalisons une étude sur des solutions innovantes pour le transport périscolaire |
| | 1.3.10 Confortons le maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques E-DRIVE |
| | 1.3.11 Etudions les possibilités de développement du covoiturage local et expérimentons |
| | 1.3.12 Etudions la faisabilité d'une liaison de transport en commun entre Sarreguemines et Niederbronn-les-Bains |
| AXE 2. VERS UN TERRITOIRE PLUS AUTONOME | |
| Orientation 2.1 - Développer les énergies renouvelables | |
| | 2.1.1 Favorisons le développement des énergies renouvelables |
| | 2.1.2 Développons l'utilisation mutualisée du bois-énergie |
| | 2.1.3 Recyclons la sciure de bois en briquettes de chauffage |
| | 2.1.4 Appuyons nous sur nos infrastructures pour produire de l'électricité photovoltaïque |
| | 2.1.5 Suivons les performances des installations de méthanisation |
| | 2.1.6 Développons la géothermie profonde |
| | 2.1.7 Etudions les possibilités de valorisation des forages géothermiques Hélion 2 et 3 |
| | 2.1.8 Etudions la réimplantation de microcentrales hydroélectriques |
| | 2.1.9 Evaluons la ressource en bois-énergie |
| Orientation 2.2 - Soutenir une alimentation locale et responsable | |
| | 2.2.1 Mettons en œuvre le Programme Alimentaire Territorial des Vosges du Nord |
| | 2.2.2 Accompagnons le développement des circuits locaux alimentaires du territoire |
| | 2.2.3 Développons les jardins partagés et éducatifs |
| | 2.2.4 Faisons évoluer les menus des cantines scolaires |
| Orientation 2.3 - Economiser les ressources dans les entreprises | |
| | 2.3.1 Partageons les bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le secteur industriel |
| | 2.3.2 Animons un groupe d'échanges sur l'économie circulaire entre entreprises |

| |
|--|
| AXE 3. VERS UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF |
| Orientation 3.1 - Conforter les conditions de vie dans la proximité |
| 3.1.1 Modérons la consommation foncière en s'appuyant sur les documents cadre de l'aménagement du territoire |
| 3.1.2 Réhabilitons les friches |
| 3.1.3 Etudions les possibilités de remobilisation des logements vacants |
| 3.1.4 Développons les services de proximité par l'implantation de tiers-lieux |
| 3.1.5 Mettons en valeur les ressources et les richesses de l'Alsace du Nord |
| Orientation 3.2 - Soutenir et faire émerger des filières de la transition climatique |
| 3.2.1 Etudions le développement d'une filière lithium issue de l'eau géothermale |
| 3.2.2 Développons de nouvelles filières autour du bois local |
| 3.2.3 Soutenons l'écotourisme |
| 3.2.4 Produisons des briques isolantes très performantes en béton de chanvre |
| Orientation 3.3 - Améliorer la qualité de l'air |
| 3.3.1 Sensibilisons à la qualité de l'air |
| 3.3.2 Développons un puits de carbone pour capter le CO ₂ des fumées d'EVNA |
| Orientation 3.4 - Réduire et valoriser les déchets |
| 3.4.1 Mettons en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets |
| 3.4.2 Organisons des temps forts autour de la valorisation et de la prévention des déchets |
| 3.4.3 Sensibilisons et formons à la réduction des déchets |
| 3.4.4 Mutualisons et réutilisons nos équipements |
| 3.4.5 Valorisons mieux nos déchets verts |
| 3.4.6 Préparons la mise en place de la collecte des biodéchets |
| 3.4.7 Développons un service de location et lavage de couches pour bébé |
| 3.4.8 Allongeons la durée de vie de nos objets |
| AXE 4. VERS UN TERRITOIRE PLUS RESILIENT |
| Orientation 4.1 - Réduire la vulnérabilité et l'exposition aux risques liés à l'eau |
| 4.1.1 Luttons contre les coulées d'eau boueuse |
| 4.1.2 Diminuons la consommation d'eau potable |
| Orientation 4.2 - Adapter les pratiques forestières et agricoles au changement climatique |
| 4.2.1 Pérennisons la démarche territoriale de concertation Haguenau, Forêt d'Exception* |
| 4.2.2 Testons des modes d'évolution sylvicole permettant une meilleure résilience des espaces forestiers |
| 4.2.3 Etudions et accompagnons l'adaptation des exploitations agricoles |
| Orientation 4.3 - Développer et combiner les solutions fondées sur la nature |
| 4.3.1 Sensibilisons, préservons et développons la biodiversité |
| 4.3.2 Plantons des arbres ! |
| 4.3.3 Appuyons-nous sur les capacités d'absorption des sols (eau / chaleur) |
| Orientation 4.4 - Préserver notre santé et notre bien être |
| 4.4.1 Protégeons les personnes fragiles des canicules |
| 4.4.2 Mettons à profit les bienfaits des milieux naturels de proximité |
| AXE 5. VERS UN TERRITOIRE PLUS MOBILISATEUR |
| 5.1 Coordonnons les transitions de l'Alsace du Nord |
| 5.2 Mobilisons autour des transitions |
| 5.3 Créons des temps forts de communication et de sensibilisation |
| 5.4 Créons une cité des énergies, site vitrine de la transition |
| 5.5 Accélérons le changement par la pratique |

La séance est levée à : 22 h 15.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

LEXIQUE

- * **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles.
- * **CCPW ou COM COM** : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * **CDG67** : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.
- * **CEA** : Collectivité Européenne d'Alsace.
- * **CEE** : Certificats d'Economie d'Energie.
- * **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises.
- * **CNAS** : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * **CTP** : Comité Technique Paritaire.
- * **DETR** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal.
- * **IHTS** : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.
- * **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial.
- * **PETR** : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.
- * **SCOTAN** : Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord.
- * **SIARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * **SDIRVE** : Schéma Directeur Commun des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.
- * **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- * **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * **SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.

Le Maire,
RICHERT René

La secrétaire de séance,
HUBSCH Rachel